

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Vorolze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-005

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf Janvier le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAUT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Janvier 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAUT, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Guy JULLIEN, Sébastien LEMAUFF, Laurent CAUSSE, Monique RAMUS, Jean Michel DETROYAT

**ABSENTS EXCUSES** : Philippe MONIER pouvoir à V Eugene, Aurore PIERRE

#### N° 2024-005 Abondement au dispositif Mur Mur

Le référent Transition explique les grands principes du dispositif qui est mis en place pour Mur Mur qui s'adresse à tous les propriétaires de maisons individuelles situées sur le territoire de la métropole grenobloise.

Cela concerne uniquement les résidences principales construites depuis plus de 15 ans.

Le projet doit intégrer au moins 3 postes de travaux de rénovation énergétique parmi les suivants : toitures, murs, fenêtres, planchers, ventilation, systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Ce dispositif est accompagné techniquement par l'ALEC :

- Un accompagnement personnalisé

Un accompagnement personnalisé, en 5 étapes, vous est proposé pour les travaux de rénovation thermique de votre maison.

- Des aides financières

Grenoble Alpes Métropole soutient les projets ambitieux de rénovation énergétique des maisons individuelles. En plus de l'accompagnement personnalisé, vous pouvez bénéficier d'aides financières (une prime Audit et une prime Travaux).

- Des entreprises labellisées

Près de 80 entreprises labellisées Mur Mur ont signé une convention de partenariat : elles se sont engagées à respecter le référentiel technique du dispositif. Elles sont ainsi garantes d'une qualité de travaux et d'un niveau de performance à atteindre.

La commune veut être acteur de cette démarche et souhaite abonder 3 dossiers par an pour une aide de 1000€. Les trois premiers dossiers complets reçus seront validés par la commission finances et le versement sera fait après validation de l'ALEC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0